



SOCCER UNIVERSITAIRE

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU SOCCER UNIVERSITAIRE RSEQ

INFORMATIONS DE L'ATHLÈTE

Nom : _____ Prénom : _____

Université : _____ Date de naissance : _____

Club : _____ # Passeport : _____

Ligue : _____

APPROBATION DU CLUB CIVIL

J'accepte que l'athlète de mon club ci-dessus mentionné participe au Soccer universitaire RSEQ pour la saison 2022-2023.

SIGNATURE DU PRÉSIDENT OU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CLUB :

_____ Date : _____

La réponse du club doit parvenir par courriel à l'athlète dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande par courriel de celui-ci sans quoi l'athlète est reconnu avoir obtenu son autorisation de participation dans la ligue universitaire RSEQ. (Entente signée le 5 juin 2011 entre la FSQ et la RSEQ)

L'équipe universitaire qui aligne un athlète n'ayant pas obtenu son autorisation de participation sera déclarée forfait pour tous les matchs où cet athlète aurait été inscrit sur la feuille de match.